

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance exceptionnelle  
du 26 février 2009**

**Etaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, JUNGES, BARANGER et MIRAND
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, LEFEVRE et Mme BERNARD
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD
<i>Continvoir</i>	: Mr CAMUS
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et De LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU et AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et GOURDON

**Absents excusés**

*Continvoir* : Mme CAMUS

**Secrétaire de séance**

Monsieur JUNGES

Monsieur le Président précise que cette réunion a été spécialement programmée pour l'examen des propositions adressées à la Communauté de Communes, dans le cadre **d'un projet de territoire et de définition d'une Charte Politique.**

Il rappelle que suite à la consultation lancée sur le site Internet de la Communauté de Communes, deux propositions sont parvenues ; elles émanent des cabinets *Ouest Cités Conseils* (de Nantes) et *Vincent Aubelle Consultants* (à Amiens).

Il souligne que ces deux propositions, qui sont en parfaite harmonie avec le cahier des charges, ont été examinées en commission.

Il souligne également que les responsables de ces deux cabinets, reçus par des élus de la Communauté de Communes, ont pu verbalement apporter des précisions complémentaires par rapport à leur intervention.

Monsieur le Président propose ensuite à *Monsieur DE LAFFON* de faire part de son analyse sur ces propositions.

*Monsieur DE LAFFON* confirme que ces deux propositions correspondent aux attentes de la Communauté de Communes.

Il souligne cependant un écart de prix important, *Vincent Aubelle Consultants* se proposant d'intervenir pour 34 000,00 €uros HT, alors que *Ouest Cités Conseils* présente une offre chiffrée à 19 000,00 €uros HT.

Il souligne également que l'écart de prix n'apparaît pas justifié, dans la mesure où les deux offres ont un contenu de prestations sensiblement identiques.

Considérant que l'offre de *Ouest Cités Conseils* peut répondre largement aux attentes de la Communauté de Communes, il tient cependant à souligner les points forts affichés dans cette proposition :

- Une bonne approche du territoire, une méthodologie très « parlante »,
- L'intervention de trois personnes, complémentaires de part leur qualification,
- Une proposition d'analyse financière prenant en compte différents scénarios,
- Une proposition d'actions prenant en compte la réalité du terrain (pas de réponse toute faite),
- Une prise en compte des élus, du personnel et de l'intercommunalité,
- Une prise en compte également des associations et des acteurs locaux de la vie économique,

- Une mise en place d'ateliers de travail, avec possibilité d'associer des personnes de « l'extérieur »,
- Une prospection financière sur les 5 à 7 années qui suivront la mise en place de ce projet de territoire.

*Monsieur BESNIER* est tout à fait d'accord avec l'exposé de *Monsieur DE LAFFON*. Ce qui apparaît important pour lui, c'est le travail d'équipe.

*Monsieur GAILLARD* souligne que la méthodologie proposée est tout à fait adaptée au sujet qui doit être traité. Il s'agit d'un système qui a déjà fait ses preuves en terme d'efficacité.

*Monsieur MUREAU* pense que *Monsieur AUBELLE* se focalise trop sur l'objectif à atteindre au niveau du coefficient fiscal. *Ouest Cités Conseils* ne néglige pas cet objectif, mais il souligne qu'il faudra tenir compte de la réalité du territoire.

*Monsieur GAILLARD* rappelle l'engagement indispensable des élus car il faut que ce projet aboutisse, il faut que l'on puisse constater un engagement fort, porté par une équipe.

*Monsieur MUREAU* insiste sur l'information qu'il faudra faire passer auprès des Conseillers Municipaux.

*Monsieur COUSSEAU* souligne l'intérêt de pouvoir définir un planning sur le long terme ; il faut avoir une véritable vision des objectifs qui seront définis dans cette étude.

Le débat étant clos, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces deux offres.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition faite par le Cabinet Ouest Cités Conseils de Nantes, et***

***AUTORISE le Président à signer la lettre de commande qui sera établie pour un montant de 19 000,00 € uros HT.***

## **TOUR DE TABLE**

### **Monsieur GAILLARD ⇒ ADSL**

Il rappelle les démarches actuellement en cours, au niveau du Conseil Général, dans le cadre des mesures à prendre pour faciliter l'accès à l'ADSL dans les zones actuellement mal desservies.

**Madame RIOCREUX ⇒ *Journée de la Femme***

Elle rappelle la projection d'un film documentaire prévue le Dimanche 8 mars 2009, qui sera suivie de deux tables rondes, avec comme thème : l'accueil des jeunes enfants.

**Monsieur JUNGES ⇒ *Passeports biométriques***

Il apporte des informations sur ce projet qui doit se mettre en place prochainement.

Il s'agit de l'installation de bornes permettant aux usagers d'effectuer les démarches en vue de l'obtention d'un passeport.

**Monsieur JUNGES ⇒ *Fonds départemental de la Taxe Professionnelle***

Le Conseil Général doit modifier les critères de répartition, il pense pouvoir être en mesure de les commenter lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**Monsieur MUREAU ⇒ *Fête de la ruralité***

Il confirme que la commune d'Ingrandes de Touraine souhaite s'associer à cette manifestation.

**Madame GALBRUN ⇒ *Agences postales***

Elle fait part de son inquiétude sur le devenir de ces agences.



***Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.***

**Fait à Bourgueil, le 13 mars 2009.**

*Le Président.*  
**Jacques GAILLARD**